

## Coronavirus : l'ARS fait le point ce dimanche 5 avril, à 18 heures



Coronavirus : l'ARS fait le point ce dimanche 5 avril, à 18 heures

Ce bulletin récapitulatif n°28 de l'Agence régionale de santé recense ce dimanche 5 avril, à 18 heures, un total de 3 476 tests positifs de coronavirus en Occitanie, 1045 hospitalisations en cours (dont 322 en réanimation) et 158 décès en établissements de santé. À ce jour, 772 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

Pour le Gers, ce dimanche, 2 nouveaux patients ont été enregistrés portant à 27 le nombre de personnes hospitalisées. Par contre pas de changement sur le nombre de réanimation, de retour à domicile et de décès.

**3476**  
TESTS POSITIFS  
EN OCCITANIE

• 1045 hospitalisations en cours, dont 322 en réanimation

• 772 retours à domicile

• 158 décès à l'hôpital

Evolution des données

La stratégie de tests ciblés rend désormais l'indicateur du nombre de cas confirmés moins pertinent. Une évolution vers un suivi épidémiologique comme celui de la grippe saisonnière est en cours par Santé Publique France.

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	18	5	10	1
Aude (11)	95	18	63	27
Aveyron (12)	56	9	35	12
Gard (30)	98	38	42	14
Haute-Garonne (31)	230	102	156	15
Gers (32)	29	5	7	7
Hérault (34)	264	71	242	52
Lot (46)	15	5	22	-
Lozère (48)	8	1	9	-
Hautes-Pyrénées (65)	52	6	24	7
Pyrénées-Orientales (66)	103	31	134	17
Tarn (81)	61	24	21	4
Tarn-et-Garonne (82)	16	7	7	2
<b>OCCITANIE</b>	<b>1 045</b>	<b>322</b>	<b>772</b>	<b>158</b>

LES INFORMATIONS UTILES

**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

**En bref : les infos du jour**

- 6 nouveaux patients du Grand Est transférés par voie aérienne en Occitanie : dans le cadre de la solidarité nationale, 6 nouveaux patients en réanimation ont été pris en charge ce dimanche dans les centres hospitaliers de Montauban, Cahors et Tarbes, ainsi qu'en établissements hospitaliers privés à Montauban (Clinique du Pont de Chaume) et dans l'agglomération toulousaine (Clinique des Cèdres et Clinique d'Occitanie).
- Renfort-Covid : la plateforme régionale Renfort-Covid.fr met en relation les personnes volontaires (étudiants, professionnels actifs et retraités) avec les établissements de santé et médico-sociaux de la région. Toute personne travaillant ou ayant travaillé dans le domaine de la santé peut s'inscrire sur la plateforme #Renforts-Covid. Infos utiles : [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

**24/24**

**Cliquez ici pour consulter :**

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation nationale du Ministère de la santé (vidéo)

**Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :**

Questions-réponses, mesures mises en oeuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)

Suivi épidémiologique : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

**En direct sur Twitter :**  
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)  
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS\\_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

**PRATIQUE**

**Hôpitaux et EHPAD**

Pour protéger nos aînés et les personnes hospitalisées, les visites sont suspendues dans tous les EHPAD et strictement limitées en établissements hospitaliers.

**Education nationale**

Consultez les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de vos Rectorats à [Montpellier](https://www.occitanie.ars.sante.fr) et à [Toulouse](https://www.occitanie.ars.sante.fr).

**Arrêts de travail**

Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)